

BUREAUX
 ROUBAIX - 20-21, Grande-Rue, Tél. 207.22, 207.23 et 207.24.
 TOURCOING - 22, rue Carnot, Tél. 27.
 LILLE - 3, rue Faidherbe, Tél. 230.51.
 L'ARRAS - 20, boulevard Faidherbe, Tél. 27.
 MOUCRON - 108, rue de la Station, Tél. 444.
ANCIENS DIRECTEURS :
 Jean Reboux
 Alfred Reboux
 Rodolphe Alfred Reboux

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

Maladies des Chiens
 Nouvelle méthode de guérison par des produits spécialement préparés selon les travaux d'un médecin-vétérinaire, très expérimenté. Pour tous renseignements s'adresser à la
PHARM^e du PROGRÈS
 161, Grande-Rue, 161 ROUBAIX

L'Allemagne permettra-t-elle le règlement de la question des volontaires?

PARIS, 14 JANVIER (minuit).
 Le projet de loi tendant à interdire les enrôlements en Espagne sera discuté vendredi par la Chambre. Le conseil des ministres l'ayant approuvé, il fut examiné jeudi après-midi par les commissions de législation et des affaires étrangères réunies qui l'adoptèrent avec un amendement proposé par M. Mallarmé et qui double, en cas de récidive, les peines prévues par ce texte.
 L'économie de ce projet consiste, nous l'avons dit, en une délégation de pouvoirs. Toutefois, il s'agit, en l'occurrence, de pouvoirs limités qui ne sont nullement comparables, par exemple, à ceux qui furent accordés au gouvernement pour l'arbitrage des conflits sociaux et le rajustement des salaires. Le gouvernement est seulement autorisé à prendre des décrets portant interdiction pour les citoyens français de s'engager en Espagne ou au Maroc espagnol; la même interdiction est formulée pour les Français résidant en territoire étranger. En outre, est aussi prohibé le passage des groupes de volontaires étrangers sur le territoire français.
 Ces diverses interdictions, formulées à l'article premier, sont conditionnées par un accord international. Elles ne peuvent avoir d'effet que pour une durée de six mois.
 L'article deux édicte les peines punissant les infractions à l'article premier.
 Dans l'exposé des motifs, le gouvernement souligne le caractère international que doit présenter la mesure proposée. Ou bien l'Allemagne et l'Italie imiteront la France et l'Angleterre et interdiront à leurs nationaux de s'engager en Espagne, ou bien les deux premières se refuseront à tout accord de ce genre et le gouvernement français n'usera pas de l'autorisation qu'il réclame du Parlement.
 En fait, dans quelle mesure les Etats totalitaires vont-ils permettre à la politique de non-intervention de se développer? Dans leur réponse à la France et à l'Angleterre, ils ont fait dépendre l'interdiction des enrôlements de volontaires de mesures plus générales (suppression des souscriptions, de la propagande, rappel d'Espagne des volontaires, etc...). Sans s'arrêter à ces objections, l'Angleterre, revenant à la charge, a suggéré que des mesures immédiates fussent prises. La France répond à Londres par le texte que la Chambre va discuter vendredi. Mais quels indices recueille-t-on à Berlin et à Rome quant à l'accueil qui va être fait à la nouvelle démarche britannique?
 La visite que le général Goering a faite au Duce indique que l'Allemagne et l'Italie continuent d'agir en étroite accord. Inclinent-elles ensemble vers la conciliation? C'est l'espoir de certains milieux anglais où l'on veut croire que l'Italie, soucieuse de ne pas compromettre le rapprochement avec l'Angleterre, tel qu'il résulte de l'accord des gentilshommes, s'emploiera à adoucir l'intransigeance du Führer.
 René ROUSSEAU.

AU CONSEIL DES MINISTRES



En haut : MM. L. BLUM, Président du conseil, et SPINASSE, ministre de l'Economie nationale.
 En bas : MM. Y. DELBOS, ministre des Affaires étrangères et P. BASTID, ministre du Commerce, sortent du conseil des ministres.
 (Lire nos informations page 3.)

Le projet de loi sur l'interdiction des départs de volontaires en Espagne sera discuté aujourd'hui à la Chambre

JAN KIEPURA A BRUXELLES



LE CÉLÈBRE TÉNOR JAN KIEPURA ET SA FEMME, MARTHA EGGERTH.
 Cette photo a été prise devant le théâtre de la Monnaie, où mercredi, JAN KIEPURA a prêté son concours à une soirée de gala.
 (Ph. Fulgur.)

PARIS, 14 JANVIER. — Voici le texte du projet de loi tendant à autoriser le gouvernement à prendre toutes mesures utiles afin d'empêcher le départ de volontaires pour l'Espagne.
 Article 1^{er}. — Le Gouvernement est autorisé à prendre par décret, en Conseil des ministres, toutes mesures utiles pour mettre obstacle, sur les territoires soumis à la souveraineté ou à l'autorité de la France :
 1^o A l'engagement et aux actes tendant à l'engagement de personnes dans les forces combattantes actuellement en Espagne ou dans les possessions espagnoles, y compris les zones d'influence espagnole au Maroc; au départ et au transit de personnes désireuses de servir dans ces forces;
 2^o A l'engagement dans les dites forces de ressortissants français se trouvant hors du territoire national.
 Les mesures prévues aux paragraphes précédents auront effet à compter de la date qui sera fixée par un accord international et pour une période de six mois.
 Art. 2. — Les infractions à l'art. 1^{er} seront punies d'un emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de 100 à 10.000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement. L'art. 463 du Code pénal sera applicable.
 L'exposé des motifs du projet dit que, devant l'accentuation de l'appui en hommes fourni par d'autres pays aux forces combattant en Espagne et les graves répercussions que cette situation est de nature à avoir tant sur les relations internationales que sur la prolongation de la guerre civile, la question s'est posée de l'extension au recrutement et à l'envoi de volontaires des interdictions déjà appliquées en ce qui concerne le matériel de guerre.
 (Lire la suite page 3.)

A la Chambre, M. Herriot fait des vœux pour la paix sociale et exprime la volonté pacifique de la France

PARIS, 14 JANVIER. — La séance est ouverte à 15 h. 40, sous la présidence de M. Edouard Herriot, devant un grand nombre de députés.
Le discours de M. Herriot
 En ouvrant la séance de la Chambre, M. Herriot, réélu mardi président, a prononcé le discours de rentrée.
 Après avoir, au nom du bureau, remercié ses collègues, il a ajouté :
 « Aujourd'hui, dans le cadre de la République, trop forte désormais pour qu'il soit permis à qui que ce soit de porter sur elle la main, un nouveau statut s'élabore.
 « En face du droit de propriété, qui ne peut rien perdre à se contenter d'être sans prétendre abuser, un droit de travail s'institue et, si les procédures d'arbitrage et de conciliation entrent dans nos mœurs comme chacun doit y aider, nous pouvons espérer atteindre cette paix sociale que la force ne peut créer, qui ne peut se concevoir que dans la justice.
 « M. Herriot a montré ensuite qu'une telle politique exige le dévouement sans réserve à la loi, son respect par tous, la fidélité au contrat et à la parole donnée, qu'elle suppose l'activité accrue de la nation, que tous les producteurs, patrons et ouvriers sont liés par le même intérêt qui est l'accroissement de la puissance nationale.
La volonté pacifique de la France
 Faisant allusion aux colonnes qui sont souvent encore lancées contre la France, le président de la Chambre a déclaré :
 « La France oppose à ces offensives la pureté de sa conscience. Elle a tenu, elle tient encore la main à ses adversaires de combat. Elle s'est voulu contribuer à donner aux nations la charte définitive de la paix comme elle leur avait procuré jadis les règles du droit individuel.
 « Elle a placé ses meilleurs espoirs dans une Société des nations qu'elle ne renonce pas, malgré certaines déceptions, à défendre et à perfectionner. Elle sait que la reprise de la course aux armements entraîne les peuples sur une pente dangereuse et les expose à des périls que son intelligence et son courage se refusent à considérer comme des fatalités.
 « Elle ne veut fonder sa prospérité sur la misère d'aucun peuple. Elle se tient prête à tous moments aux accords de raison et, respectueuse des privilèges intérieurs des autres nations, comme elle entend défendre les siens propres, elle ne cessera jamais de travailler à dissiper les malentendus plus graves parfois que les conflits d'intérêt eux-mêmes. »
 (Lire la suite page 3.)

LE VOYAGE DE NOCES DE LA PRINCESSE JULIANA ET DU PRINCE BERNHARD

VARSOVIE, 14 JANVIER. — Le représentant du ministère des Affaires étrangères a mis à la disposition de la princesse Juliana et du prince Bernhard pour le reste de leur séjour à Krninia, une villa appartenant à l'Etat.
 Il y a lieu de croire que, dès vendredi, le jeune couple princier quittera l'hôtel Patria pour cette villa.
 On dit que la princesse Juliana est allée depuis mercredi, étant légèrement grippée à la suite d'un refroidissement éprouvé au cours d'excursions à ski.



LE COUPLE PRINCIER DANS LA VILLA DE JAN KIEPURA, QUI EST ACTUELLEMENT LEUR HOTEL.

L'état de santé du Souverain Pontife est stationnaire

CITÉ DU VATICAN, 14 JANVIER. — L'état de santé du Pape demeure toujours stationnaire.
 Il a pu, jeudi encore, quitter son lit. L'auguste malade est transporté sur un fauteuil spécial et qui est une sorte de lit articulée. On roule ensuite cette litère dans le grand salon contigu à sa chambre. C'est là que maintenant le pape accorde ses rares audiences.
 On annonce, d'autre part, qu'une messe a été célébrée dans la crypte vaticane, devant le tombeau de Pie X.
 A l'issue de l'office, des prières ont été récitées pour la santé de Pie XI.

Avançant vers Malaga une armée nationaliste se serait emparée d'Estepona



Les immeubles dévastés par le bombardement ne se comptent plus à Madrid, et l'on rencontre à chaque pas un spectacle comme celui-ci : un mobilier endommagé et quelques hardes, retirés des décombres et placés sur la chaussée.
 (Ph. France-Press.)

LONDRES, 14 JANVIER. — On mande de Gibraltar à l'Agence Reuter :
 « On apprend d'Algésiras que les nationalistes ont pris Estepona. On croit savoir que les pertes sont lourdes de part et d'autre.
 « Deux avions ont été aperçus bombardant la ville et plusieurs chalutiers armés de la flotte nationaliste ont pris position au large afin de canonner le port et le front de mer. »
 N.D.L.R. — Nous publions cette information sous réserves, les informations de source anglaise venant de Gibraltar étant souvent erronées, telles les dépêches récentes au sujet du débarquement de troupes allemandes et italiennes et de volontaires polonais à Melilla, Ceuta et Cadix.
Une attaque maritime, terrestre et aérienne contre Malaga
 Valence, 14 janvier. — Le ministère de la Marine et de l'Air communique :
 « Jeudi matin, à 7 h. 30, les nationalistes ont déclenché une forte attaque maritime, terrestre et aérienne contre Malaga, attaque qui avait pour but la préparation d'un débarquement. »
 (Lire la suite page 2.)

LE GÉNÉRAL GOERING EN ITALIE

Après une visite à la tombe du Soldat inconnu le ministre allemand a été reçu au Quirinal

IL A EU ENSUITE DEUX LONGUES CONVERSATIONS AVEC M. MUSSOLINI, QUI A OFFERT UN DINER EN L'HONNEUR DE SON HOTEL



LE GÉNÉRAL GOERING DEVANT LA TOMBE DU SOLDAT INCONNU A ROME.
 (Ph. Keystone.)

ROME, 14 JANVIER. — La première matinée passée à Rome, par le général Goering a été occupée par des visites officielles.
 La villa Madama, une des plus belles propriétés situées sur les flancs boisés du Monte Mario, a été mise à la disposition du général. Celui-ci en est descendu peu avant onze heures pour se rendre en tenue naziste alignés près du monument de Victor-Emmanuel.
 Quand parut le ministre allemand, accompagné du chef du cérémonial du ministère des Affaires étrangères, une compagnie de carabiniers avec musique et drapeau, présente les armes. L'hymne allemand puis l'hymne du Piave retentissent, et le général Goering monte suivi de délégations d'officiers de toutes les armes de la garnison, de l'ambassadeur d'Allemagne, M. von Hassel, de l'attaché aéronautique allemand, et de M. Bittel, chef des organisations nazistes en Italie.
 (Lire la suite page 3.)

LES FUNÉRAILLES DE LA MARRAINE DES CHASSEURS A PIED



LE CORBILLARD, PRÉCÉDÉ ET ENTOURÉ D'UNE GARDE D'HONNEUR DE CHASSEURS QUITTE LA MAISON DE RETRAITE DE MOURUT M^{me} SANTED, POUR SE RENDRE A L'ÉGLISE D'ISSY-LES-MOULINEAUX. (Mond. Photo-Press.)

M. Jeanneney a été réélu président du Sénat

M. Mahieu, vice-président M. de la Grange, secrétaire
 PARIS, 14 JANVIER. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Damecour, entouré des secrétaires d'âge.
 L'ordre du jour appelle les scrutins pour la nomination du président, de quatre vice-présidents, de trois questeurs et de huit secrétaires.
 M. Jules Jeanneney est réélu président du Sénat à l'unanimité des 241 suffrages exprimés sur 246 votants.
 Sont élus vice-présidents :
 MM. Henri Roy, 238 voix ;
 Fernand Chapsal, 226 voix ;
 Farjon, 225 voix ;
 Mahieu, 217 voix.
 Questeurs :
 MM. Hamelin, 212 voix ;
 Mazouze, 210 voix ;
 Labrousse, 207 voix.
 Secrétaires :
 MM. Loubat, 211 voix ;
 Dentu, 209 voix ;
 Gadaud, 208 voix ;
 Decroze, 207 voix ;
 Fèvre, 202 voix ;
 De la Grange, 202 voix ;
 Martin-Binechon, 199 voix ;
 Boivin-Champeau, 196 voix ;
 La séance est levée à 17 h. 45.
 Prochaine séance mardi 15 h. pour l'installation du bureau définitif.

Trois belles figures sacerdotales de chez nous

Mgr Vanneufville
 Mgr Six
 Mgr Masquelier
 Une magnifique conférence de M. Eugène Duthoit à Lille
 Trois prêtres de chez nous : Mgr Paul Six, de Roubaix ; Mgr Henri Masquelier, d'Ham ; Mgr Gaston Vanneufville, de Tourcoing.
 Trois prêtres... trois amis... trois apôtres... trois pionniers de la démocratie chrétienne et du catholicisme social, tous trois unis dans la mort en 1936. Quel merveilleux triptyque de « belles figures sacerdotales » pour un peintre en sociologie, tel que l'éminent docteur de la Faculté libre de droit de Lille M. Eugène Duthoit, un autre de nos compatriotes et qui fut à la fois leur

LES CAPRICES DU RHONE



IL Y A EXACTEMENT UN AN, LE RHONE INONDAIT LA RÉGION DE TARASCON. AUJOURD'HUI, LE NIVEAU DU FLEUVE EST EXTRAÏNEMENT BAS, COMME EN TÉMOIGNE NOTRE PHOTO. ON REMARQUE, DANS LE FOND, SUR LES ROCHERS DU CHATEAU DU ROI ROSE, LA LIGNE BLANCHE, QUI INDIQUE LE NIVEAU NORMAL DU FLEUVE ET AU BAS DE LAQUELLE S'ÉTEND MAINTENANT UNE LARGE PLACE.
 (Ph. France-Press.)